Image not found or type unknown

Procedure de liquidation judiciaire ouverte

Par **liligo**, le **16/04/2015** à **15:17**

Bonjour,
Je viens vers vous car j'ai acheté sur infogreffe un document précisant les procédures collectives de l'entreprise où je travaille. Celui ci précise
La procédure de liquidation judiciaire est ouverte en date du.... sur résolution de plan
Cessation de paiement à la même date

Que cela signifie ? Mon employeur ne nous informe pas sur la situation de l'entreprise.
J'aimerai savoir où je vais
Je vous remercie d'avance pour votre aide

Liligo

Par **BBrecht37**, le **16/04/2015** à **15:29**

Bonjour,

Suite au jugement de liquidation judiciaire, votre employeur n'a logiquement plus la main.

Pour toute information, il serait préférable que vous contactiez le mandataire liquidateur nommé dans le jugement (ses coordonnées doivent figurer dans les documents Infogreffe que vous avez achetés).
Il sera à même de vous informer sur les suites de ce jugement.

Deux solutions :
- soit il arrête l'activité de l'entreprise et vous vous retrouvez chez vous du jour au lendemain,
- soit il autorise la poursuite d'activité le temps d'honorer les commandes en cours.

Si l'entreprise ne peut s'acquitter de ses dettes salariales, l'AGS (régime de garantie des salaires) pourra intervenir et vous verser les sommes qui vous sont dues.

Cordialement,

Par **liligo**, le **16/04/2015** à **15:41**

Merci beaucoup
Je vais regarder si j'ai bien les coordonnées
Bonne fin de journée
Cordialement

Par **liligo**, le **16/04/2015** à **15:42**

Merci beaucoup
Je vais regarder si j'ai bien les coordonnées
Bonne fin de journée
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés